



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2023/01-01

Millonfosse, le 24 janvier 2023

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, rue Roger Salengro par l'entreprise COLAS de Maubeuge à partir du 6 février 2023 (60 jours).

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation rue Roger Salengro sera limitée en demi chaussée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 6 février 2023.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 6 février 2023.

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Gérald THURY

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr